

## **DECISION N° 2025-15**

**OBJET** : Marché SID25H – Réception, traitement et valorisation des biodéchets pour le Syndicat Intercommunal VALOSEINE (78100) – Signature

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9 ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

**CONSIDERANT** la nécessité de confier à des opérateurs les prestations concernant la réception, le traitement et la valorisation des biodéchets ainsi que l'organisation de visites sur le site de traitement ;

**CONSIDERANT** que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** que le présent marché public est divisé en 2 lots :

- Lot n°1 : Biodéchets issus de collectes en composteurs grutables
- Lot n°2 : Biodéchets issus de collectes en abri-bacs

**CONSIDERANT** que le prestataire SEPUR présente une solution économiquement avantageuse au regard des considérations opérationnelles, techniques et financières, pour le lot n°1 ;

**CONSIDERANT** que le prestataire TRYON présente une solution économiquement avantageuse au regard des considérations opérationnelles, techniques et financières, pour le lot n°2 ;

**Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,**

**DECIDE** :

**ARTICLE 1** : De confier le lot n°1 du marché public n°SID25H relatif à la réception, au traitement et à la valorisation des biodéchets pour le Syndicat Intercommunal VALOSEINE à la société SEPUR SAS, sise ZA du Pont Cailloux – Route des Nourrices, 78850 THIVerval-GRIGNON, SIRET 350 050 589 00240.

**ARTICLE 2 :** De confier le lot n°2 du marché public n°SID25 à la réception, au traitement et à la valorisation des biodéchets pour le Syndicat Intercommunal VALOSEINE (78100) à la société TRYON, sise 46 rue René Clair, 75018 PARIS, SIRET 810 884 668 000 31.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 17 JUIL. 2025  
Transmis en Préfecture et affiché le 17 JUIL. 2025

**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal

Signé électroniquement par:

An electronic signature consisting of a stylized, handwritten-like mark enclosed within a rectangular border.